

Projet Pédagogique de l'ASBL « Espaces Parents – Enfants »

Asbl communale « Espaces Parents-Enfants », Rue Victor Libert 36E 6900 Marche-en-Famenne
084/32 69 90 epe@marche.be

Cadre institutionnel

Pendant plusieurs années, l'asbl « Espaces Parents Enfants » (EPE) a été subventionnée par le FESC (Fond des Equipements Sociaux et Collectifs, fond fédéral créé en 1971). Avec la 6ème réforme de l'état, ce fonds a été régionalisé et transféré à l'ONE.

L'asbl, pour répondre aux normes de l'ONE, a dû respecter plusieurs critères dont certains n'étaient pas encore mis en place ; notamment, l'ouverture minimum de 23h30 en semaine scolaire. L'EPE n'ouvrant que le mercredi après-midi, la seule solution était de fusionner avec l'accueil extra-scolaire d'une école. La fusion s'est faite avec l'école communale d'Humain.

Depuis 2018, l'asbl « Espaces Parents Enfants » reprend donc en plus de ses accueils précédents, les accueils extra-scolaires de cette école à savoir une ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h15 et de 15h30 à 18h. La réalisation du Projet Pédagogique ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extra-scolaire de cette école sont un objectif du programme CLE de la Coordination Accueil Temps Libre.

Depuis la rentrée scolaire 2022, l'ASBL « Espace Parent Enfants » est également porteuse d'une école de devoirs, située à Marche-en-Famenne, accueillant des ados de la 6^{ème} primaire à la 3^{ème} secondaire.

Objectifs et cadre du centre de vacances

1. Respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques

Tout enfant est accueilli au sein de notre service quelles que soient ses convictions idéologiques, philosophiques ou politiques. Nous sommes attentifs à les respecter et à adapter nos activités autant que possible. Exemple : lors de barbecues, nous commandons des brochettes de poulet pour les enfants de religion musulmane qui ne mangent pas de porc et les cuisons à part des saucisses de porc.

2. Activités

Nous proposons un accueil les mercredis, les vacances (automne, fin d'année, détente, printemps et tout l'été) ainsi que lors des journées pédagogiques des écoles implantées sur le territoire de la commune sans distinction de réseau. Dans ce cadre, l'enfant peut s'amuser, se divertir et se défouler tout en apprenant et en se socialisant par la poursuite de projets ou d'activités, dans un espace chaleureux qui ne ressemble en rien à l'école, le tout dans le plus grand respect de ses besoins.

L'horaire d'accueil est adapté pour permettre une adéquation entre activités liées au projet et temps libres. Une alternance de ces moments est mise en place tout au long de la période d'accueil.

Pendant ces moments « temps libres », l'équipe d'animation permet aux enfants de jouer librement afin qu'ils puissent laisser libre cours à leur imagination et au délassement. Pour ce faire, elle met à la disposition des enfants du matériel en suffisance et des espaces variés et adaptés aux activités choisies (coins lecture, déguisement, dessin, défoulement, devoirs). Ces temps libres sont, en outre,

très importants car ils permettent la création de liens et renforcent la confiance entre les enfants et/ou avec les animateurs.

Pendant les vacances d'été nous proposons un accueil aux enfants de 2,5 ans jusque 15 ans :

- des semaines de plaines/Anim'en Marche
- une semaine de stage pour les jeunes de 13 à 15 ans en collaboration avec la Maison des Jeunes.

Pour chaque période de plaine/Anim'en Marche, un site est accessible aux enfants dont l'état physique ou mental nécessite un encadrement particulier. Pour les enfants qui nécessitent un encadrement particulier, nous collaborons à certaines périodes et sur certains sites avec le Service d'Aide à l'Intégration « Andage » de l'ASBL « le soleil bleu ».

3. Objectifs

a. Favoriser le développement physique de l'enfant

Lors de certaines activités, les animateurs veillent à prévoir des jeux de type sportifs ou d'éveil du corps et ce, quelle que soit la tranche d'âge des enfants :

- Parcours de psychomotricité pour les enfants de 3 à 7 ans (saut, ramping, échasses, courses,).
- Hockey, badminton, baseball, courses relais pour les enfants de 5 à 12 ans.
- Danse.
- Jeux dans les bois.
- ...

b. Favoriser la créativité de l'enfant

Dans le cadre des activités préparées et proposées aux enfants, les animateurs veillent à stimuler la créativité et l'imagination des enfants.

Pour les enfants scolarisés en pré-maternelle, 1ère et 2ème année maternelle, les animateurs répartissent les enfants en petits groupes (4-8 enfants) même si l'activité est identique pour tous. Cela leur permet d'être plus disponibles et plus ouverts aux idées des enfants. Des activités telles que la peinture au chocolat ou à la gouache, la pâte à sel ou divers bricolages leur sont proposées régulièrement.

Pour les enfants scolarisés de la 3ème maternelle à la 6ème primaire, différents bricolages sont également proposés avec utilisation de divers matériaux :

- Peinture : gouaches, acryliques, peintures textiles,...
- Matériel de récupération : pots de yaourt, papier wc en rouleau, tissus, boîtes de camembert, sous-verres, bouchons, cartons...
- Matériel spécifique : papier kraft, crayons, marqueurs, feuilles de couleur, laines, ficelles, colles,....
- Matières diverses : pâtes à sel, pâtes fimo, pâtes à modeler, terre glaise,

D'autre part, des activités d'expression corporelle ou de théâtre sont également mises en place lors des accueils.

Les animateurs des différents groupes organisent des bricolages sur les différentes périodes de l'année : printemps, été, automne, hiver, Noël, fête des mères, ... Mais également des créations collectives afin de décorer les locaux durant les différentes périodes de vacances pour rendre ceux-ci agréables et thématiques.

Ces projets permettent aux enfants de faire partie intégrante d'un groupe où ils pourront évoluer en autonomie avec l'appui de l'équipe d'animation tout en laissant déborder leur imaginaire.... De même, par ces activités, ils s'approprient l'espace et s'y sentiront d'autant plus à l'aise (meilleure intégration).

En ce qui concerne les plaines/Anim'en Marche pour les jeunes scolarisés en secondaire inférieur, un partenariat est mis en place avec la Maison des Jeunes de Marche. Les activités tendent à développer tant leur créativité que leur imagination. Ils sont moteurs du projet. Ex : statues en marche.

c. Intégration de l'enfant dans un groupe

Les animateurs ne pratiquent pas de comportement discriminatoire à l'égard des enfants.

L'équipe d'animation vise en outre à instaurer un sentiment de tolérance et de respect par rapport à chaque enfant et entre chacun d'eux quels que soient leur sexe, leur origine socioculturelle ou encore un éventuel handicap mental, moteur ou autre difficulté. La construction collective d'une charte de vie est un moyen qui contribue à éviter toute forme de discrimination et veiller à l'intégration de tous. L'accueil a également ouvert ses portes à quelques enfants provenant de l'enseignement spécialisé. Cela reste possible tant qu'un encadrement plus adapté ne le nécessite pas (comme noté dans le point 2).

Dans les animations, les animateurs veillent à l'intégration de chacun :

- Pour les enfants scolarisés en pré, 1^{ère} et 2^{ème} maternelle, chacun dispose d'un bac de rangement avec son prénom pour l'identifier. Ils peuvent amener leur doudou, couverture, oreiller, Dans le cas où ils n'en ont pas, les animateurs ont une réserve suffisante pour chacun.
- Pour les enfants scolarisés de la 3^{ème} maternelle à la 2^{ème} primaire, des jeux de coopération sont mis en place. Ils visent à développer l'esprit d'équipe et l'entraide entre les enfants. Ex : jeu du parachute.

Chaque année scolaire, les enfants de 2^{ème} maternelle passent quelques mercredis (en avril, mai et juin) dans le groupe des loustics afin de préparer leur passage dans ce groupe dès la rentrée scolaire de septembre. Pour les mêmes raisons, les enfants de 2^{ème} primaire passent quelques mercredis dans le groupe des plus grands.

- Pour les enfants scolarisés de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire, un très grand nombre de jeux organisés sont axés sur la coopération et l'entraide. Une bonne organisation et un esprit d'équipe développés sont nécessaires. Les potentialités propres à chacun sont mises en avant. Ex : stratégo, jeux en ville,...

Enfin, il se peut que, occasionnellement, certains jeux soient organisés conjointement pour les différentes tranches d'âge afin de favoriser les contacts entre eux et de responsabiliser les plus grands.

d. Apprentissage de la citoyenneté et de la participation

Les avis des enfants sont pris en compte de différentes façons et de manière ludique (ex : thermomètre géant, roue des smileys,...). Ces discussions ne sont pas hebdomadaires mais néanmoins régulières.

Les animateurs restent disponibles à tout moment afin de répondre à un besoin éventuel de l'enfant.

Dans le cadre des activités, les animateurs veillent également à cet apprentissage:

- Pour les enfants scolarisés en pré, 1^{ère} et 2^{ème} maternelle (petits), les animateurs travaillent la socialisation essentiellement via l'entraide, la collaboration, la définition de règles de politesse et de vie en groupe. Ils tentent d'inculquer cette valeur au quotidien à travers les activités et les jeux organisés. Exemples : rangement collectif du matériel après un bricolage, petits jeux d'équipe,.....
- Pour les enfants scolarisés de la 3^{ème} année maternelle à la 2^{ème} année primaire (moyens), une charte est établie avec eux en début d'accueil. Les règles négociables et non-négociables y sont rappelées.
- Pour les enfants scolarisés de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire (grands) et en secondaire inférieur, en plus de la charte, les animateurs proposent également des jeux alliant les notions de débrouillardise, dextérité, créativité, réflexion et tactique. L'équipe essaie en outre de rendre les enfants moteurs de leur animation via des prises de décision durant les jeux : ils pourront les reproduire dans un autre contexte (la vie de tous les jours) dans un objectif de responsabilisation et « d'autonomisation » du public cible.

Les animateurs des groupes des « moyens » et des « grands » sont également sensibles à tout type de projet émanant des enfants et visant à l'accomplissement de l'objectif précité : réalisation d'un projet de grande ampleur tous les deux ans portés par les enfants et l'équipe : spectacle, cabaret, ...

L'équipe met en place le « Conseil d'enfants » qui donne la possibilité aux enfants de s'exprimer sur divers sujets : l'activité de la journée, les relations enfants – enfants et animateurs – enfants, Ils ont également le loisir de donner leurs idées, exprimer leurs opinions et ressentis que ce soit oralement ou par écrit (ou par un moyen plus ludique) afin qu'ils se sentent à l'aise face au reste du groupe. Ce conseil est organisé régulièrement.

Les animateurs restent disponibles à tout moment afin de répondre à un besoin éventuel de l'enfant.

Moyens et dispositions concrètes

1. Infrastructure, aménagement, hygiène et sécurité

L'équipe est attentive à l'hygiène et la sécurité :

- * tri des déchets,
- * nettoyage régulier des mains,
- * vareuses fluo, sifflets pour les promenades,
- * activités de plein air dès que le temps le permet (deux espaces verts - libérés de circulation automobile - sont à disposition).

Il est à noter que les services communaux compétents nettoient et entretiennent les espaces disponibles.

L'équipe organise régulièrement des exercices incendie.

L'équipe dispose d'une trousse de secours et de comprimés d'iode. Elle prend le tout avec elle lors de sortie extérieure.

La majorité des animateurs engagés toute l'année suivent une formation et une mise à niveau du brevet de secourisme ou du BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours). Ils sont également formés pour être Equipier de Première Intervention.

a) Pour l'accueil du mercredi

L'accueil met à la disposition des enfants différents locaux répondant à des attentes diversifiées : une grande salle polyvalente permettant d'exploiter notamment le sport, une salle de psychomotricité pour les plus petits, un parc pour des grands jeux extérieurs. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Pour les enfants en pré, 1^{ère} et 2^{ème} maternelle, ils bénéficient de l'accès à 4 espaces :
 - un local de psychomotricité,
 - un local sieste avec petits lits qui sait accueillir 18 enfants (25 m²),
 - une grande salle de 180 m² approximativement,
 - des toilettes (avec marchepieds) à côté du local d'activités, une table à langer et un évier.
- Pour les enfants de la 3^{ème} année maternelle à la 2^{ème} année primaire:
 - un hall omnisports partagé avec le groupe des plus grands,
 - un local de 120 m² avec cuisine, tables, chaises et des jeux (livres, jeux de société,).
 - des toilettes séparées filles/garçons avec éviers.
- Pour les enfants scolarisés de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire:
 - un local avec des tables et des bancs de (120 m²)
 - des toilettes séparées filles/garçons avec éviers,
 - un hall omnisports partagé avec le groupe des moyens.

Nous retrouvons des coins verts autour des bâtiments : un jardin, un terrain de football et un parc légèrement boisé.

Depuis janvier 2017, des bus (le Proxibus de la Ville, un bus d'une école et une société de transports privée) passent prendre les enfants dans chaque école implantée sur le territoire communal et pour les amener sur notre lieu d'accueil centralisé à Marche. Les écoles doivent prévoir un accueillant extra-scolaire pour accompagner les enfants dans ces bus.

b) Pour l'accueil des journées pédagogiques :

Les enfants sont accueillis dans les locaux ci-dessus en fonction de leur disponibilité.

c) Pour l'accueil des plaines de vacances pendant l'année scolaire

Les enfants sont répartis sur différents sites en fonction de leur année scolaire.

➤ Pour les enfants scolarisés en pré, 1^{ère} et 2^{ème} maternelle :

Ils sont accueillis à l'école communale de Waha ou au Complexe Saint-François (comme pour l'accueil du mercredi). A Waha, ils bénéficient d'une salle de sport, de 2 classes, d'une cuisine, de toilettes ainsi que d'un local sieste avec des petits lits. Ils peuvent également occuper la cour de récréation.

➤ Pour les enfants scolarisés de la 3^{ème} année maternelle à la 2^{ème} année primaire :

Les enfants restent sur le site du Complexe Saint-François ou à l'école communale de Hollogne. Ils ont à leur disposition : un hall omnisports, un local de 120 m² avec cuisine, tables et chaises, des toilettes séparées filles/garçons avec éviers et un local (120 m²) où on retrouve des jeux (poupées, cuisine, livres, jeux de société,) ainsi que des tables et des chaises. Ils bénéficient également d'un parc, d'un terrain de football et d'un jardin.

➤ Pour les enfants scolarisés de la 3ème à la 6ème année primaire :

Ils sont accueillis à l'école communale et au hall sportif de Aye. Ils ont accès à une cuisine, à un réfectoire et aux toilettes. Dans les bâtiments situés en face, ils ont à leur disposition une cafeteria, un hall omnisports avec des toilettes et un local pour ranger leur matériel.

d) Pour l'accueil des plaines d'été « Anim'en Marche »

Chaque site est choisi en fonction de son infrastructure. Nous veillons à y retrouver dans la mesure du possible :

- une salle de sport,
- un réfectoire et accès à une cuisine,
- des toilettes,
- un local sieste (pour les enfants de moins de 6 ans) avec lits,
- un ou deux espaces pour les bricolages (salles de classe),
- un espace vert extérieur sécurisé.

2. Matériel adapté et ressources matérielles

Le matériel est adapté en fonction de l'âge des enfants. Exemples : pour les plus jeunes, mise à disposition de balles en mousse ou en plastique, tables et bancs à leur hauteur, tables à langer, poupées, voitures... . Pour les enfants plus âgés, mise à disposition de crosses de hockey, balles en cuir, boules de pétanque, raquettes de badminton,... Lors des accueils du mercredi après-midi ou des journées pédagogiques, les animateurs bénéficient sur place du matériel.

Lorsqu'ils sont délocalisés sur un autre site, lors des plaines, ils bénéficient d'une malle avec du matériel de base (gouache, feuilles, crayons, ciseaux,...). Ils peuvent également préparer du matériel supplémentaire s'ils en ont besoin en fonction des activités prévues (parachute, raquettes, ...).

3. Connaissance et exploitation de l'environnement local

L'ASBL « Espaces Parents-Enfants », par l'accueil extrascolaire qu'elle assure, est devenue un partenaire privilégié des 12 écoles de l'entité.

L'équipe d'animation intègre les enfants à la vie locale par le biais de différentes activités. L'enfant va pouvoir développer les notions de contact et d'investissement en prenant part à la vie active de sa ville.

Citons par exemple :

- la journée Place aux Enfants (P.A.E.) : découverte des artisans, commerces et entreprises de la commune ;
- des jeux dans la ville en incluant la participation des passants ou de commerçants ;
- des jeux de découverte du cadre de vie ;
- des activités en collaboration avec la cellule santé de la ville ;
- la venue des enfants à la piscine du Centre Sportif Local de Marche ;

Différentes collaborations sont mises en place :

- avec la Maison des Jeunes en ce qui concerne l'organisation d'un stage pour les adolescents ;
- avec Viasano, la cellule santé de la Ville, afin de proposer différentes activités aux enfants sur ce thème ;
- avec les services Andage pour l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques ;

- Collaboration avec la bibliothèque provinciale ainsi que la ludothèque ;
- Les éducateurs de rue en partenariat pour un stage Ados ;
- Partenariat avec la MCFA (beatbox, nature, créations, musiques, ...
- ...

4. Activités

Comme notifié ci-dessus, les activités visent plusieurs objectifs : le développement physique, la créativité, l'intégration, la solidarité,

L'équipe d'animation veille à diversifier les activités :

- * Grands jeux : jeux à postes, stratégo, jeux d'approche, courses relais, baseball, parcours de psychomotricité....
- * Activités créatives : peinture, bricolage, utilisation de techniques sortant de l'ordinaire, bricolage avec du matériel de récupération, le tout en relation avec un thème....
- * Activités corporelles : théâtre, danse, mime,....

L'équipe propose également aux enfants des activités qui se déroulent à l'extérieur du centre et qui leur permettent de prendre contact avec un environnement plus large et de susciter leur intérêt, leur curiosité : excursions ou spectacles adaptés au thème.

5. Organisation de la vie quotidienne

Afin d'adapter au mieux les animations aux besoins des enfants et de travailler par groupes restreints, l'équipe fonctionne en 3 groupes lors des accueils du mercredi et des plaines de vacances :

- Les enfants scolarisés en pré-maternelle, 1^{ère} et 2^{ème} année maternelle.
- Les enfants scolarisés de la 3^{ème} année maternelle à la 2^{ème} année primaire.
- Les enfants scolarisés de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire.

L'équipe d'animation ne néglige cependant pas les interactions entre les différents groupes d'âge, qui sont importantes au niveau du développement social de l'enfant.

Deux animateurs référents sont déterminés dans chaque groupe pour toute une année scolaire. Ils représentent un repère pour les enfants.

Les horaires sont différents en fonction des différents services proposés :

➤ Pour les mercredis de 12h à 18h :

12h-13h30 : arrivée des enfants, dîner et accueil/temps libres

13h30-15h30 : activités ou sieste

15h30-16h : collation

16h-**18h** : retour et temps libres

➤ Pour les journées pédagogiques de 7h à 18h:

7h– 9h : accueil des enfants/temps libre

9h-12h : petits jeux, collations et activités

12h-13h30 : dîner et temps libres

13h30-15h30 : activités ou sieste

15h30-16h : collation

16h-**18h** : retour et temps libres

➤ Pour les plaines de 7h30 à 17h30 :

7h30-9h : accueil des enfants et temps libres

9h-12h : petits jeux, collations et activités

12h-13h30 : dîner et temps libres

13h30-15h30 : activités ou sieste

15h30-16h : collation

16h-**17h30** : retour et temps libres

Lors d'une nouvelle inscription pour les mercredis, la cheffe d'équipe veille à ce que les plus petits soient présents. L'objectif est de leur montrer les locaux afin qu'ils ne se sentent pas perdus lors du premier accueil. De même, elle s'informe auprès des parents des habitudes des enfants (siestes, doudous,...). Ces informations sont retransmises aux animateurs référents du groupe. Pour le groupe des « moyens » et des « grands », la cheffe d'équipe procède de la sorte lorsqu'une information plus particulière est donnée (ex : problème de santé, difficulté d'apprentissage,...). Tant lors de l'inscription de l'enfant que tout au long de l'année, le Projet Pédagogique peut être demandé à la cheffe d'équipe ou aux animateurs.

En début d'année scolaire, le 1^{er} jour de chaque plaine ou lors de l'arrivée d'un nouvel enfant, les animateurs présentent les différents locaux avec les consignes à respecter.

Pour les journées pédagogiques, les enfants forment généralement un groupe unique car ils sont peu nombreux (entre 5 et 20). Ils ont accès à tous les locaux situés au Complexe St-François à partir du moment où ceux-ci ne sont pas occupés (écoles de devoirs, cours d'éducation physique,...).

D'un point de vue plus pratique, les heures d'ouverture des différents accueils ont notamment été prévues de manière à optimiser la complémentarité avec les horaires des écoles et du travail de chacun et, de ce fait, répondre dans la mesure du possible au mieux aux nécessités des parents. L'équipe d'animation est donc prête à accueillir les enfants dès 7h (journée pédagogique) ou 7h30 (pour les plaines) et jusqu'à 17h30 (plaines de vacances) ou 18h (pour les mercredis et les journées pédagogiques).

Les activités ont lieu de 9h à midi (avec un temps pour la collation vers 10h) et de 13h30 à 16h (avec un temps pour la collation vers 15h30). Des accueils temps libres sont prévus avant et après ces moments d'activité. Des coins jeux sont mis à disposition des enfants avec la participation de certains animateurs. Les autres animateurs accueillent les parents lors des arrivées et des retours des enfants.

Tout ceci confère une dimension de fiabilité, de souplesse et de complémentarité à l'accueil proposé.

Le coordinateur ainsi que les animateurs prennent en charge les enfants sur chaque site.

En ce qui concerne la gestion globale des plaines « Anim'en Marche » (inscriptions, gestion des infrastructures et du matériel, comptabilité, aspects pédagogiques), quatre personnes se répartissent l'organisation : une secrétaire, un chef de projet, un chef d'équipe et un responsable du département Enfance.

Conditions de vie saine

L'équipe veille au bien-être des enfants notamment :

- * en assurant un goûter sain,
- * en aérant les locaux,

- * en veillant au rangement et à la propreté,
- * en organisant des coins spécifiques pour chaque activité : coin réservé au dîner, au jeu, à la sieste, à la cuisine, ...
- * en prodiguant l'assistance aux éventuels « bobos » (trousse de secours), en se formant aux risques plus graves (BEPS) et en EPI (équipier de première intervention).

Moyens humains

1. Système de recrutement

Les animateurs professionnels engagés dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée sont sélectionnés sur base de leurs compétences en matière d'animation et en fonction de leur diplôme (brevet d'animateur de centre de vacances, brevet de coordinateur de centre de vacance, agent d'éducation, éducateur, puériculteur,...). Un profil de fonction a été établi. Les candidats passent un entretien avec une ou plusieurs responsables (délégués à la gestion journalière). Les différentes candidatures sont ensuite soumises à la cheffe de Division, au P.O.

Depuis plusieurs années déjà, vu l'augmentation du nombre d'enfants les mercredis et pendant les congés scolaires, l'équipe doit être renforcée, ceci afin notamment de respecter les normes d'encadrement de l'ONE (1 animateur pour 8 enfants en-dessous de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans). Pour cela, nous engageons à la journée des animateurs formés ou stagiaires en cours de formation. Ils sont systématiquement rencontrés lors d'un entretien mené par la cheffe d'équipe et/ou évalués sur le terrain dans le cadre de leur stage.

Pour pallier au phénomène de turn-over, la cheffe d'équipe et/ou la cheffe de projets se rendent dans les différentes écoles secondaires de Marche-en-Famenne afin d'expliquer la formation d'animateur de centre de vacances et les besoins d'encadrement. Une séance d'information plus complète a lieu chaque année généralement au mois d'octobre. Les organismes tels que les « Stations de Plein Air » et les « Compagnons Bâisseurs », organismes partenaires qui mettent en place la formation théorique, y expliquent les éléments la concernant. Les jeunes âgés de minimum 16 ans peuvent s'inscrire à cette formation de 2 ans. Ils effectuent leur formation théorique via les « Stations de Plein Air » ou les « Compagnons Bâisseurs » et leur stage pratique se déroule pendant les plaines organisées.

Une fois la formation de base terminée, il leur est possible d'accéder à des formations continuées ou de coordinateur de plaines afin d'évoluer dans la structure et de faire fructifier leur parcours.

D'autre part, à leur demande ou sur proposition de la cheffe d'équipe, les animateurs professionnels ont la possibilité d'approfondir ou de découvrir des techniques d'animation par une participation à des formations continuées diverses (formations à l'animation musicale, théâtrale, techniques de bricolage, intégration d'enfants porteurs d'un handicap,...). Ils peuvent également accéder à des formations plus spécifiques (« Sensibilisation à la communication non-violente »).

Ces formations permettent à l'équipe de répondre au mieux à leur développement professionnel et aux différents besoins de l'enfant.

2. Réunions préparatoires

De manière régulière, la cheffe d'équipe organise une réunion qui vise différents objectifs :

- perfectionner ou redéfinir le cadre et les objectifs de travail ;
- transmettre les nouvelles inscriptions ;
- organiser le quotidien : horaires, tâches, rangement ;
- gérer les locaux ;
- préparer des projets d'activités (St-Nicolas, fêtes de fin d'année,...) ;

- points divers.

Pour ces réunions mensuelles, un thème trimestriel à aborder est fixé à l'avance et préparé en amont par l'équipe.

La cheffe d'équipe rencontre ponctuellement les animateurs de chaque groupe (petits, moyens, grands) pour l'évaluation des plaines, les projets spécifiques, la situation et l'évolution de certains enfants, les préparations d'activités,....

Pour les animations pendant l'année scolaire (mercredis, journées pédagogiques, automne, fin d'année, détente) c'est l'équipe permanente qui prépare les animations.

Pour chaque plaine d'été, deux jours de rencontres préalables sont fixés entre le coordinateur et les animateurs de l'équipe. Voici les objectifs travaillés lors de ces rencontres :

➤ La première journée :

- Expliquer l'organisation générale des 2 journées de préparation et des 10 jours de plaine.
- Réfléchir aux activités réalisables en lien avec le thème.
- Planifier les activités du matin et de l'après-midi ainsi que les moments charnières. Prévoir des alternatives en cas de mauvais temps.
- Lister le matériel nécessaire pour les activités planifiées.
- Présenter le projet d'accueil des plaines de vacances de Marche.
- Informer les animateurs des autres consignes.
- Finaliser les préparations (objectif, emballage ou histoire, déroulement, matériel nécessaire, rôle des animateurs, timing) et le projet d'animation.

➤ La deuxième journée de préparation :

- Préparer les décorations et les aménagements des espaces.
- Vérifier que le matériel spécifique livré est complet.
- Fixer l'activité spéciale.
- Discuter avec chaque animateur des évaluations réalisées durant les plaines de l'été précédent.
- Relire les exigences de l'opérateur de stage avec les stagiaires.

Le coordinateur de chaque plaine « Anim'en Marche » rédigera le courrier aux parents et rendra la liste complète du matériel. Le responsable pédagogique rencontre chaque coordinateur pour lui expliquer l'organisation générale (horaires, activités, ...) et valider certains points après concertation avec les autres responsables (excursion, projet inter-groupe,...).

En ce qui concerne les stages, le responsable pédagogique rencontre chaque coordinateur pour lui expliquer l'organisation générale (horaires, activités, ...) Le fil rouge est déterminé à l'avance. Le coordinateur rencontre les animateurs à une ou deux reprises afin de déterminer et de répartir les activités. Il remet ensuite au responsable toutes les préparations écrites d'activités, le planning et la liste de matériel nécessaire.

3. Projets d'animation

Les animateurs mettent en place régulièrement des projets d'animation des plaines et des mercredis. Ces préparations écrites sont soumises au regard de la chef d'équipe. Les animateurs prévoient le matériel ou tout support nécessaire à la réalisation des activités (courriers aux parents, réservations diverses,...).

Pour chaque plaine, un thème précis est choisi et les activités sont organisées en fonction de celui-ci

(bricolage, grands jeux, ...). En ce qui concerne les mercredis, un projet annuel, de petite ou grande envergure, est mis en place : création d'un blog, d'une comédie musicale, aménagement des locaux,

En ce qui concerne un projet particulier, la cheffe d'équipe donne son accord à l'équipe, supervise et participe.

Les animateurs et le coordinateur mettent en place le projet d'animation des plaines/Anim'en Marche et stages pendant les journées de préparation. Il est rendu par écrit au responsable pédagogique ou au chef d'équipe.

Le matériel ou tout support nécessaire à la réalisation des activités (courriers aux parents, réservations diverses,...) est préparé par le staff d'animation ou par l'étudiant engagé pour la gestion du matériel et des collations en été sous la supervision de la cheffe d'équipe ou du responsable enfance. Pour chaque plaine/Anim'en Marche, un thème précis est choisi et les activités sont organisées en fonction (bricolages, grands jeux, ...).

Des excursions en lien avec le thème peuvent être organisées. Pour les stages, le fil conducteur est déterminé à l'avance.

4. Type de relations prônées

➤ **Au sein de l'équipe d'encadrement :**

Au sein de l'équipe d'animateurs engagés à l'année, chaque animateur a le même statut et la même responsabilité que ses collègues. Ponctuellement, la cheffe d'équipe nomme un animateur référent/coordonateur lors d'un accueil où les enfants et les animateurs (stagiaires et animateurs saisonniers) sont plus nombreux afin de faciliter la transmission des informations. Pour une question d'équité et d'horaires, il y a régulièrement des tournantes pour cette tâche. La décision revient systématiquement à la cheffe d'équipe. La cheffe d'équipe a toujours une personne relais en cas d'absence.

Lors des plaines Anim'en Marche, chaque animateur a le même statut et la même responsabilité que ses collègues. Le coordinateur est le responsable de la plaine/Anim'en Marche ou stage. Il est supervisé lui-même par un responsable pédagogique. Les tâches du coordinateur sont multiples : gestion pédagogique (évaluation des stagiaires et des animateurs, mise en place du projet d'animation, relation avec les parents et les responsables), gestion administrative (carnet de bord, comptabilité,...), etc.

➤ **Entre animateurs et enfants :**

Chacun se doit mutuellement le respect. Les animateurs ont autorité sur les enfants et se doivent de leur expliquer les règles, les sanctions et les décisions prises. L'objectif principal des animateurs est d'aider les enfants à devenir des CRACS (Citoyen Responsable Autonome Critique et Solidaire).

➤ **Avec les parents :**

Les animateurs se montrent disponibles pour les parents pendant les moments d'accueil. Ils font part du déroulement de la journée de l'enfant et précisent les informations pratiques. Dans certains cas, les animateurs sont amenés à parler de difficultés rencontrées avec l'enfant. Dans des situations plus délicates, le coordinateur et/ou la cheffe d'équipe prend l'initiative ou le relais à ce niveau.

➤ **Entre enfants :**

Une charte est établie en début d'année et modifiée en collaboration avec les enfants. Ils doivent la respecter. La tolérance et la solidarité sont mises en avant lors des animations.

5. Règles de vie

Que ce soit en début d'année scolaire ou de plaines de vacances, une charte de vie est établie avec les enfants pour construire des règles de groupe négociables et rappeler celles qui ne le sont pas. Dans un souci de respect mutuel (enfants – équipe d'animation – parents), les règles de vie sont les suivantes :

- politesse à tout instant ;
- respect des consignes données ;
- respect d'autrui ;
- respect du matériel collectif, individuel et des locaux ;
- interdiction de tenir des propos racistes ou discriminatoires;
- interdiction de toute violence physique ou orale;
- pour le bien-être et la sérénité de tous, les téléphones portables à usage personnel sont proscrits ;
- aucune forme de commerce ou de publicité entre enfants n'est autorisée ;
- l'équipe éducative ainsi que les enfants remettent les locaux en ordre après chaque journée.

En cas de manquement à l'une de ces règles et en fonction de la gravité, différentes mesures sont prises avec l'enfant ou avec le groupe :

- ⇒ Dans un premier temps, nous privilégions la discussion constructive avec l'enfant afin de trouver un moyen de réparer son erreur ; il est en effet important qu'il prenne conscience de ce qu'il a fait, sans le dévaloriser mais en lui laissant une chance de mieux se comporter.
- ⇒ Si, malgré la mise en place de la démarche notées ci-dessus, aucun progrès notable n'est constaté, une discussion constructive sera mise en place entre l'animateur, les parents et l'enfant. Lors de cet échange, les différents faits constatés seront énoncés, ce qu'il y a lieu de mettre en place pour y remédier et les sanctions prises.
- ⇒ Si, malgré la discussion et les mesures décidées, l'animateur constate à nouveau un manquement aux règles, il préviendra la cheffe d'équipe et la ligne hiérarchique qui pourront décider d'autres mesures qui peuvent aller jusqu'au renvoi de l'enfant.

6. Evaluation

• **Du vécu des enfants**

Un temps d'échange, de discussion avec les enfants est mis en place régulièrement lors des plaines de vacances et dans le cadre des mercredis après-midi. Ils peuvent s'exprimer librement sur leur vécu de la journée. Des supports sont parfois mis en place pour les y aider :

- différents personnages représentant les émotions de l'enfant,
- bâton de parole pour que chacun s'exprime,
-

L'outil utilisé est souvent adapté au thème de la plaine.

• **Des animateurs :**

Régulièrement tout au long de l'année et en fonction des besoins, des rencontres avec le personnel sont organisées afin de dégager des objectifs. Des bilans intermédiaires sont régulièrement réalisés par la cheffe d'équipe. Tous les deux ans, les animateurs sont évalués officiellement par la cheffe d'équipe et la ligne hiérarchique. Préalablement à cet entretien, l'animateur et la cheffe d'équipe

préparent chacun de leur côté les différents items. Lors de l'entretien oral, il y a un échange sur les constats et les axes d'amélioration. Un plan d'action est également réalisé.

En fin de plaine/Anim'en Marche, une évaluation écrite et orale du personnel est réalisée afin de dégager des objectifs pour la période suivante. Des bilans intermédiaires sont régulièrement réalisés. Un nouveau modèle d'évaluation et d'auto-évaluation a été créé avec l'équipe des coordinateurs. Il est plus complet et objectivable. Chaque animateur et stagiaire doit le compléter. Ces écrits sont ensuite remis dans les fardes des coordinateurs l'année suivante. Cela amène une continuité pour les équipes. Les coordinateurs sont évalués par les responsables. D'année en année, l'animateur ou le coordinateur a la possibilité de s'améliorer.

- **De l'accueil :**

La cheffe d'équipe rencontre ponctuellement les animateurs de chaque groupe (petits, moyens, grands) pour les projets spécifiques, les préparations d'activités, la situation et l'évolution de certains enfants. Après chaque plaine, des évaluations sont fixées par groupe avec la cheffe d'équipe. Thèmes, activités, matériels, locaux, animateurs, enfants et collations y sont discutés. Une fois par mois, une réunion d'équipe est organisée. Les projets généraux, les questions pédagogiques et le contenu des formations suivies y sont discutés. Il y a régulièrement un thème pédagogique prévu et travaillé en équipe en amont de cette réunion.

Pendant les plaines/Anim'en Marche, le coordinateur évalue les animateurs, le projet ainsi que les activités avec l'équipe. Il renvoie quotidiennement ces éléments au responsable. Le responsable passe ou prend contact avec lui au minimum une fois par jour. Lors de ces contacts, le fonctionnement de la plaine, le vécu des enfants ainsi que le travail de l'équipe sont abordés. Une feuille intitulée « suggestions-remarques » lui est laissée tout au long de la plaine. Il la remet ensuite aux responsables. En fin de plaine, le coordinateur remet par écrit l'évaluation globale de la plaine ainsi que chaque préparation des activités avec l'évaluation du fonctionnement de cette activité. Il explique également le fil rouge de la plaine.

- **Des parents**

En fin de plaine/Anim'en Marche ou stage, un document écrit (enquête) est donné aux parents afin de récolter leurs avis et demandes sur l'organisation de l'accueil.

Quelques exemples concrets :

- arbre à post-it sur lequel les parents peuvent afficher leur avis,
- livre d'or,
- boîte à suggestions,
-

Tout au long des accueils, les coordinateurs et la chef d'équipe font un retour aux parents sur la journée de l'enfant. Par cet espace de parole, un lien de confiance s'établit avec les parents. Ceux-ci ont la possibilité de s'exprimer sur l'accueil mis en place.

Inscriptions aux différents accueils

1. Accueils du mercredi, des journées pédagogiques et des plaines (hors été)

Pour les accueils du mercredi, des journées pédagogiques et des petites plaines (automne, fin d'année, détente et printemps), les inscriptions se font en deux étapes :

- A. Les responsables de l'enfant prennent contact avec un collaborateur de la Coordination Education Enfance afin de créer un compte et donner des accès sur la plateforme.
- B. Une fois le compte créé, le responsable de l'enfant peut se rendre sur le site <https://mercredi.marche.be> pour l'inscrire aux accueils et dates souhaités via un compte personnel.

La présence de l'enfant pour chaque mercredi est à confirmer au plus tard la veille, soit le mardi à 10h via le site internet « mercredi.marche.be ».

La présence de l'enfant pour une journée pédagogique est à confirmer au plus tard 7 jours avant l'accueil via le site internet « mercredi.marche.be ». L'asbl « Espace Parents-Enfants » ouvre ses portes ces journées-là à partir du moment où il y a au minimum 5 enfants inscrits une semaine avant la date. Les parents sont informés de l'ouverture ou non la semaine précédant l'accueil.

Les inscriptions pour les petites plaines débutent 6 à 7 semaines avant le début de celles-ci via le site internet « mercredi.marche.be ». Les parents inscrits sur ce site reçoivent un mail les avertissant de l'ouverture des inscriptions. Pour les autres parents, une pré-inscription doit se faire comme noté ci-dessus.

Toutes ces règles ont principalement pour but d'assurer le respect des normes d'encadrement.

Un enfant ne peut pas être inscrit tant que sa fiche santé n'est pas complétée.

Chaque parent peut modifier facilement ses coordonnées, les informations santé de son enfant (ou les personnes autorisées à le reprendre) sur le site <https://mercredi.marche.be>.

2. Pour les plaines et stages d'été

Les responsables de l'enfant prennent contact avec un collaborateur de la Coordination Education Enfance afin de créer un compte et donner des accès sur la plateforme.

Les parents s'inscrivent sur le site <https://enfance-jeunesse.marche.be> . Ce site internet permet d'inscrire les enfants pour des semaines complètes pour l'accueil extra-scolaire des plaines et stages d'été organisés par différents promoteurs sur le territoire de la commune de Marche-en-Famenne. Il s'agit donc d'une offre centralisée.

Par le Conseil d'administration,

Le Président,
Jean-François PIERARD